



LA COMMISSION INTERNATIONALE DU MOUVEMENT DE LA JEUNESSE DOMINICAINE - ORDRE DES PRÊCHEURS

conformément aux dispositions statutaires et à la volonté de la dernière Assemblée internationale électorale, promulgue ce qui suit,

LETTRE DE CONVOCATION DE L'ASSEMBLÉE INTERNATIONALE DE L'IDYM

La dernière Assemblée Internationale électorale de l'IDYM, qui s'est tenue virtuellement entre juillet et août 2022, a décidé de donner un mandat exprès à la Commission Internationale pour organiser une Assemblée Internationale Extraordinaire afin de réviser les Statuts. Par conséquent, et considérant qu'il nous incombe de convoquer l'Assemblée internationale (art. 3.7 Statuts), nous procédons par la présente à sa convocation comme indiqué dans le présent document,

En conséquence, en vertu de l'autorité dont nous sommes investis, nous convoquons et indiquons que la XIVe Assemblée internationale de l'IDYM se tiendra du 06 au 09 août 2023, dans la ville de Lisbonne (Portugal).

1. Comme prévu, tous les membres de l'Assemblée devront soumettre, avant le lundi 20 mars, virtuellement et par le biais du formulaire d'inscription unique, les accréditations correspondantes prouvant leur appartenance à l'Assemblée à cette Commission internationale, comme indiqué dans le formulaire. Comme il ne s'agit pas d'une Assemblée électorale, les membres de la Commission internationale sont membres à part entière de l'assemblée. Par souci de clarté pour la prochaine Assemblée internationale, en plus des personnes mentionnées ci-dessus et comme indiqué à l'art. 4.1 des Statuts en tant que délégués de leurs Mouvements nationaux, ils auront le droit de parole et de vote comme suit:

“(…) Les représentants sont élus par les groupes de chaque pays. Les modalités d'élection seront précisées dans les règlements intérieurs des groupes ou des coordinations nationales. Dans l'assemblée chaque pays a le droit d'avoir seulement un représentant avant avec voix lorsque les membres sont moins de 100, en représentant supplémentaire au-dessus de ce nombre”

2. L'Assemblée internationale débutera le dimanche 6 août par la célébration des vêpres en commun avec la Famille dominicaine. Les travaux préliminaires des commissions auront permis d'établir des lignes d'action, des recherches préparatoires, des plans de travail et des

premiers projets de textes. L'Assemblée internationale se terminera le mercredi 9 août 2023 à midi..

3. Les membres de la Famille Dominicaine peuvent participer à l'Assemblée en tant que conseillers (invités par la Commission Internationale) ou observateurs (étant présents à l'heure et au lieu de l'événement à Lisbonne, avec inscription préalable) selon l'Art. 4.5 des Statuts. La Famille dominicaine est invitée à participer à cette rencontre et à la communiquer à l'avance par le biais du formulaire d'inscription. Les espaces de célébration liturgique, de prière commune, de formation et d'échange fraternel leur seront également ouverts.

4. Les travaux préparatoires de cette Assemblée débuteront le lundi 3 avril 2023, avec la publication du calendrier des réunions continentales d'écoute et de participation, ainsi que des informations complémentaires. Avec un rapporteur désigné par la Commission internationale pour apporter un soutien logistique à la préparation et à l'organisation de chaque réunion, ces réunions seront ouvertes, consultatives et viseront à recueillir des propositions et des idées pour l'Assemblée internationale. Compte tenu de leur caractère inclusif et non contraignant, tout jeune identifié à l'Ordre pourra y participer et prendre part au débat qui s'ensuivra. La fin de la phase consultative des travaux préliminaires laissera place à la phase préparatoire formelle de l'assemblée avec la constitution des Commissions de travail..

5. Afin de faciliter les travaux de la présente Assemblée internationale, la Commission internationale, en vertu de l'exercice des facultés et des compétences propres à sa juridiction (Art. 4.1 Statuts) et du mandat de la dernière Assemblée internationale, constituera et mettra en route les Commissions de travail avant la tenue de la réunion.

6. Les Commissions de travail commenceront leurs travaux le lundi 5 juin 2023, virtuellement. Elles seront composées de membres titulaires de l'Assemblée, ainsi que d'observateurs et/ou de conseillers spéciaux appartenant à la Famille dominicaine. Seuls les membres de l'Assemblée auront le droit de vote en leur sein. Le président de chaque commission sera nommé par la Commission internationale, mais chaque commission devra élire un secrétaire parmi ses propres membres dès que possible après sa constitution.

7. Les plans de travail de chaque commission, ainsi que les informations à publier à l'avance, seront envoyés à la Commission internationale pour approbation finale et traduction avant le lundi 3 juillet 2023. Le matériel approuvé sera publié et envoyé aux membres de l'assemblée avant leur arrivée à Lisbonne, accompagné de l'ordre du jour détaillé de la réunion..

Tout au long de ce processus, la Commission internationale peut apporter des modifications mineures à ce calendrier, ainsi que communiquer et informer les membres de toute information nécessaire au bon déroulement de la préparation et de la tenue de l'Assemblée.

Nous vous recommandons de persévérer dans la grâce du Seigneur, en sécurité en compagnie de notre père saint Dominique, qui dans ses dernières paroles nous a donné une grande espérance dans les bénédictions de Dieu par son intercession. Nous confions la célébration de

cette Assemblée à vos prières et à celles de tous les saints de la Famille dominicaine et des patrons de la Journée mondiale de la jeunesse.

Délivré le lundi 27 février 2023

La Commission internationale de l'IDYM,



Madelen Jaimes Hurtado

Promoteur de mission internationale



Kudakwashe Joshua Mufandaedza

Promoteur international de formation



Isioma Chukwuka-Nwodo

Promoteur international des finances



Nathan Raphael D.L. Agustin

Promoteur international des communications



Carlos Fernando Beltrán

Coordinateur International - IDYM